



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 48299

### Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les problemes d'integration de l'informatique et des nouvelles technologies dans le systeme educatif. Si des innovations et des realisations notables voient le jour dans les academies, elles sont souvent le fait d'initiatives locales, voire individuelles, plus rarement d'une volonte institutionnelle. Que valent les textes legaux si les enseignants ne sont pas ou sont insuffisamment formes et sont prives d'equipements ? Les familles aisees s'equipant et ayant recours aux services informatiques, certaines que l'acces aux technologies de l'information et de la communication (ordinateur, multimedia, reseaux internet...) est un « plus » offert a leurs enfants, le fossé continuee de se creuser entre les eleves. Une politique satisfaisante en matiere de formation et d'equipement est necessaire pour que ces nouvelles technologies ne soient pas reservees a une minorite. Il lui demande donc quelle mesures il entend prendre pour armer l'ecole des outils indispensables en la matiere.

### Texte de la réponse

Le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche est tout a fait conscient de l'importance a accorder aux problemes d'integration de l'informatique, et plus largement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans le systeme educatif. Il y a en effet un risque a voir des inegalites apparaitre entre les enfants d'origine sociale differente suivant que leurs parents s'equiperont ou non en materiel informatique. L'education nationale doit poursuivre, dans le nouvel environnement technologique qui se developpe rapidement, son objectif d'assurer a tous l'egalite d'acces aux moyens modernes d'information et de communication, quelles que soient les situations geographiques et sociales des eleves et des etudiants. Au coeur de la reflexion necessaire a la poursuite de cet objectif se trouvent les competences que l'ecole doit donner aux eleves dans ces domaines pour en faire les citoyens de demain, a la fois vigilants et adaptes au monde qui les entoure. L'ecole devra donc leur permettre de developper jugement et sens critique face au flux d'information auquel ils seront soumis, d'utiliser et de maitriser les outils modernes qui deviendront courants dans leurs futures vies professionnelle et privee. Aujourd'hui, ces enjeux invitent a une phase plus marquee de generalisation. C'est pourquoi la politique suivie par le ministere dans ce domaine s'articule autour de trois axes : developper les usages lies aux technologies d'information et de communication en portant un effort particulier sur le developpement des reseaux informatiques. Il s'agit de connecter les machines des etablissements scolaires entre elles par des reseaux locaux informatiques et le reseau Internet. Deja, a la fin de l'annee 1996, plus de 1 000 etablissements scolaires etaient connectes. Le souhait du ministere est d'aboutir au raccordement du parc informatique de l'ensemble des etablissements du second degre et d'un nombre significatif d'ecoles a echeance de deux ou trois ans. Ces connexions devront permettre de favoriser la communication entre les classes, l'acces a des ressources multimédias internes et externes a l'etablissement, le developpement de tele-services tels que l'assistance technique et pedagogique, la tele-information ou le tele-enseignement ; informer et former le plus grand nombre de responsables, d'enseignants et de personnels administratifs, en integrant les potentialites offertes par les technologies d'information et de communication elles-memes, et ce afin que chacun puisse trouver le moyen d'ameliorer son action quotidienne. Il s'agit de donner

aux enseignants et aux élèves-professeurs, les éléments qui doivent leur permettre de comprendre les mutations en cours et à venir qui découlent de la généralisation des usages des technologies de l'information et de la communication. Dans chaque académie, des structures, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) pour la formation initiale, et les missions académiques de formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN) pour la formation continue, prennent en charge la formation des enseignants et, dans ce cadre, en particulier, la dimension relative aux applications pédagogiques de l'informatique. L'objectif du ministère est de former tous les enseignants - et non pas les plus motivés ou les plus enthousiastes - et de développer les compétences et les aptitudes qui leur permettront d'intégrer les évolutions à venir dans leur pratique quotidienne et d'aider à la production de ressources pédagogiques de qualité, quels que soient les supports, en s'appuyant sur les communautés disciplinaires et les opérateurs techniques publics et privés. Il s'agit donc de soutenir et promouvoir la production de ressources pédagogiques, de repérer les produits et services existants de qualité, enfin de négocier leurs droits d'usage. L'éducation nationale est donc engagée très activement dans la préparation des jeunes aux mutations qui s'annoncent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Carpentier René](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48299

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 759

**Réponse publiée le :** 14 avril 1997, page 1895